



Heures supplémentaires Pharmacie

Par **PommeCitron**, le **04/01/2015** à **10:15**

Bonjour,

Je suis pharmacien (non titulaire) dans une pharmacie de moins de 10 personnes. Le titulaire m'a demandé de le remplacer pendant ces congés, j'ai effectué 18h supplémentaires dans la semaine.

Donc si je ne me trompe pas dans mon calcul :

$$8h * 1.25 = 10h$$

$$10h * 1,5 = 15h$$

Je souhaitais me faire payer ces heures, chose que mon titulaire vient de me refuser.

Je lui ai donc proposé de me donner des journées de congés, basés sur les 25h calculées, chose qu'il refuse également.

Il souhaite que je rattrape une heure ici, une heure là etc chose qui ne me convient pas.

Est il dans son droit? Est ce que je peux refuser d'effectuer ces heures supplémentaires dans le futur?

Merci pour votre aide et meilleurs voeux

Par **P.M.**, le **04/01/2015** à **17:45**

Bonjour,

En tout cas l'employeur ne peut pas faire dépasser la durée maximale hebdomadaire qui est de 48 h...

Il ne s'agit pas de refuser en l'occurrence d'accomplir les heures supplémentaires qui ont déjà été effectuées... La compensation en repos d'heures supplémentaires doit l'être majorations comprises et prévue par une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche...

Si l'employeur ne respecte pas les règles, vous pourriez effectivement refuser par la suite d'effectuer des heures supplémentaires...